



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11100</b>	De <b>M. Mathieu Lefèvre</b> ( Renaissance - Val-de-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur et outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Justice
<b>Rubrique</b> > lieux de privation de liberté	<b>Tête d'analyse</b> > Réhabilitation du centre de rétention administrative de Paris-Vincennes	<b>Analyse</b> > Réhabilitation du centre de rétention administrative de Paris-Vincennes.
Question publiée au JO le : <b>05/09/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'état de délabrement du centre de rétention administrative de Paris-Vincennes. En effet, lorsqu'il y a exercé son droit de visite en juillet 2023, le député a pu constater que les deux bâtiments composant le centre n'étaient pas de nature à assurer une qualité de travail satisfaisante pour les agents. Aussi lui demande-t-il si le Gouvernement envisage d'en accélérer la reconstruction.